

1

**BIENTOT EN FRANCHE-COMTE**

**UNE MONNAIE LOCALE  
COMPLEMENTAIRE**

**LA PIVE**





## La Pive, un outil de mobilisation en faveur du développement local

- **Une monnaie locale complémentaire** est utilisée dans une zone géographique bien délimitée, commune ou communauté de communes, canton, département ou région. Faire ses dépenses dans une zone donnée renforce l'activité locale en retenant la monnaie dans cette aire. **Cela privilégie et renforce les liens économiques entre les gens de cette zone**, les consommateurs, les commerçants et les entreprises locales.
- **Une pratique déjà courante avec des exemples déjà connus de différentes monnaies** : les chèques restaurant sont une forme de monnaie qui permet de régler des repas. Les chèques-vacances sont destinés à des dépenses ciblées. Les grandes surfaces ont développé des cartes de fidélité afin de fidéliser leur clientèle. On peut par extension dire que « **La monnaie locale, c'est la carte de fidélité de l'économie locale** ».
- **Une monnaie locale est un moyen de mobilisation des énergies et des solidarités en faveur du développement local**. Si, en théorie, il n'y a pas besoin de cette monnaie pour acheter local, en pratique, la monnaie complémentaire fédère les énergies en faveur du développement local, crée des solidarités entre consommateurs et commerçants et artisans, et génère de nouvelles complémentarités et de nouveaux échanges entre les entreprises. La Pive peut donc être un formidable levier de développement.

## Comment ça marche ?

- **Une monnaie locale peut prendre plusieurs formes** : billets, carte, paiement électronique... Cela dépend du choix des acteurs qui créent la monnaie sur chaque territoire. Dans la majorité des cas, les créateurs de la monnaie locale lancent d'abord la monnaie papier, qui a le mérite de toucher une large frange de la population, d'être matérialisée. Puis ils adoptent le paiement électronique qui facilite notamment l'échange entre entreprises. C'est le choix fait pour la Pive, avec un objectif de mise en place du paiement électronique à court terme.
- **La parité 1 PIVE = 1€, est un instrument de facilitation.** L'entreprise continue à ne tenir qu'une seule comptabilité. Elle remplit à l'identique ses obligations fiscales et sociales. Seule s'ajoute la contrainte d'une double caisse.



&



- L'association gestionnaire de la Pive émet pour commencer l'équivalent de quelques dizaines de milliers d'euros en pives. Elle va au préalable **déposer en garantie** auprès d'une banque partenaire **l'équivalent en euros de la somme émise**. Une monnaie locale circule trois fois plus vite que l'euro, l'effet levier des sommes émises est donc important.
- La Pive pourra être acquise à parité égale dans les **bureaux de change** qui seront conventionnés avec l'association gestionnaire. Ces bureaux de change peuvent être une banque, un commerçant ou un artisan. Ces entrées d'euros par les Bureaux de change pourront ensuite eux-mêmes abonder le dépôt de garantie, initiant ainsi un auto-entretien du dispositif.

## La Pive est légale



- **C'est une monnaie légale** : L'article 16 de la loi sur l'Economie sociale et solidaire légalise les monnaies complémentaires en modifiant le Code Monétaire et Financier : « *Les titres de monnaies locales complémentaires peuvent être émis et gérés par une des personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dont c'est l'unique objet social* ».
- **Une demande préalable d'autorisation d'émission** sera à faire auprès de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).
- **La signature d'une charte de « valeurs »** sera obligatoire pour les entreprises, et l'adhésion sera obligatoire pour tous les utilisateurs de la Pive, qu'ils soient professionnels ou particuliers.
- **L'Association de gestion a retenu pour la Pive deux principes**
  - **La non liquidité** : le rendu de monnaie en euro, y compris pour les centimes, ne sera pas possible. C'est un mode équivalent à celui des tickets restaurant.
  - **La non fongibilité** : la conversion de la Pive en euros ne sera pas possible pour les particuliers, elle sera réservée aux entreprises partenaires de la Pive. Ce choix permet de fortement simplifier les formalités d'enregistrement.

## La Pive aura deux objectifs complémentaires

### **Objectif 1 : créer une solidarité du consommateur vis-à-vis des commerçants, artisans, petites entreprises de son lieu de vie**

La Pive sera un élément fédérateur d'une collectivité qui se mobilise pour garder le maximum d'activité économique « au pays ». Avec l'euro chacun peut déjà privilégier les commerces et entreprises locaux. Avec le mouvement créé par la Pive, cet acte rentre dans une logique collective qui multiplie son efficacité. De plus la Pive sera gérée par ses utilisateurs. Les multiples rencontres ainsi générées dans la gestion d'une monnaie locale sont l'occasion de faire émerger des nouveaux besoins partagés par les membres de la collectivité, et sont des facteurs de création d'activités : réparations, services à la personne...

### **Objectif 2 : créer de nouvelles complémentarités entre les entreprises du lieu**

La Pive sera aussi disponible sous forme électronique. Dans un premier temps elle donnera la possibilité aux entreprises d'adhérer à une caisse de compensation. Toutes les entreprises peuvent adhérer à ce réseau d'échange qui allège la contrainte bancaire. Pour être éligible l'entreprise doit avoir des produits ou des services à proposer aux autres entreprises du réseau. Son compte est crédité quand elle vend un service ou un produit à une autre entreprise du réseau, et est débité quand elle achète un produit ou un service à une autre entreprise du réseau. La TVA reste facturée ou perçue en euro. Toutes les transactions sont centralisées par l'Association de gestion de la Pive. Le compte de l'entreprise peut être débiteur, sans intérêt, jusqu'à un plafond qui est fixé lors de l'adhésion de l'entreprise au réseau. Ce réseau d'échange est efficace quand il fédère des entreprises régionales de toute sorte : artisans, hôtels, avocats, notaires, restaurants, commerçants, organisations de service, associations, organismes de transport, piscines ... et quelle que soit leur taille...

### **Une charte qui crée un état d'esprit :**

En adhérant à la Pive, les particuliers et entreprises, adhèrent à une charte incitant chacun à chacun favoriser les démarches respectueuse de l'environnement, et des fournisseurs et des salariés.

# Je suis consommateur

La Pive ne remplace pas l'euro, elle s'utilise en complément



**1- J'adhère au réseau Pive dans un des bureaux de change ou sur le site Internet de la Pive**

**2- Je change des euros en Pives dans les bureaux de change  
1 euro = 1 pive**

**3- Grâce à l'annuaire des entreprises, commerçants, artisans et associations agréés « Pive », je sais où je peux dépenser mes Pives**

**4- J'achète en Pives des biens et services au même prix qu'en euros**

# Je suis artisan responsable d'entreprise

## Les contraintes ?

Pour le commerçant, la contrainte principale est celle de la tenue d'une double caisse, mais pas la contrainte d'une double comptabilité. En retour **la Pive représente un moyen précieux de fidélisation de la clientèle**. Les commerçants et artisans participants bénéficient de la publicité collective (la Pive disposera d'une liste des entreprises adhérentes) et peuvent apposer sur leur devanture un macaron mettant en relief leur participation à l'élan incarné par la monnaie locale.



Les transactions effectuées pour tout ou partie en Pive n'ont pas à modifier leurs modes de comptabilisation courant, tout doit continuer à être fait en euros, ce qui est logique puisqu'une Pive = 1 euro. La seule minime modification concerne le bilan : il faut créer à côté du compte numéraire en euros, un compte numéraire en pives. Dans un exemple fictif on peut dire qu'au lieu d'avoir en caisse 100 euros à la date du bilan, on aura par exemple 75 euros + 25 pives.

## Comment ça marche ?

**1- Je remplis le formulaire de demande d'adhésion au réseau Pive**

**2- Je suis agréé par le comité local d'animation de mon territoire**

**3- Je reçois un macaron autocollant qui m'identifie dans le réseau « Ici nous acceptons les Pives »**

**4- Les particuliers m'achètent des biens ou services en payant en Pives. Je rends la monnaie en Pives, mais je ne peux pas la rendre en euros. Dès que le paiement par carte ou par smartphone sera opérationnel, cette contrainte pourra être contournée**

**5- J'utilise mes Pives**

**a) Dans les autres entreprises du réseau**

**b) Par l'attribution de primes ou d'une partie du salaire en Pives, avec l'accord du salarié (sur un formulaire type)**

**c) Pour mes besoins personnels en faisant un chèque de contrepartie à mon entreprise**

**d) Dans les bureaux de change. Le change des Pives en euros se fera moyennant une commission de 2% du montant échangé**

**NB : L'usage de la monnaie locale ne modifie en rien les obligations de déclaration légales : TVA, obligations sociales, etc., toutes faites en euros**



## Témoignages

### L'eusko au Pays Basque

Selon un sondage réalisé fin 2013, 25 % des utilisateurs de l'eusko ont poussé la porte d'un nouveau commerce parce qu'il acceptait l'eusko, et 62% ont découvert deux commerces ou plus. Soit 87% des utilisateurs qui sont devenus de nouveaux clients pour au moins un commerce.

#### **Jérôme Etchebarne, Restaurant Etchebarne à Mendionde**

*« L'eusko, finalement, c'est très simple : pas de double caisse, pas de double comptabilité, je déclare tout mon chiffre d'affaires en euros. Et puis c'est un paiement plus chaleureux. »*

#### **Patricia Paris, Alimentation Bar Paris à Saint Jean Pied de Port**

*« Avec l'eusko, j'ai vu arriver de nouveaux clients, et la plupart reviennent maintenant régulièrement. Les bénéfices que ça m'apportent compensent les commissions que je paie sur la partie des eusko que je dois changer en euros. Et puis il vaut mieux avoir un client en plus et payer un peu de commission que de ne pas avoir ce client du tout ! »*

#### **Austin Darraidou, Hôtel Restaurant Euzkadi à Espelette**

*« Je n'ai aucun problème à réutiliser les eusko que me donnent mes clients car Euskal Moneta a fait entrer plusieurs de mes fournisseurs dans le réseau. Je me paie également un peu en eusko et je n'ai pour l'instant pas converti d'eusko en euros. Continuons... »*

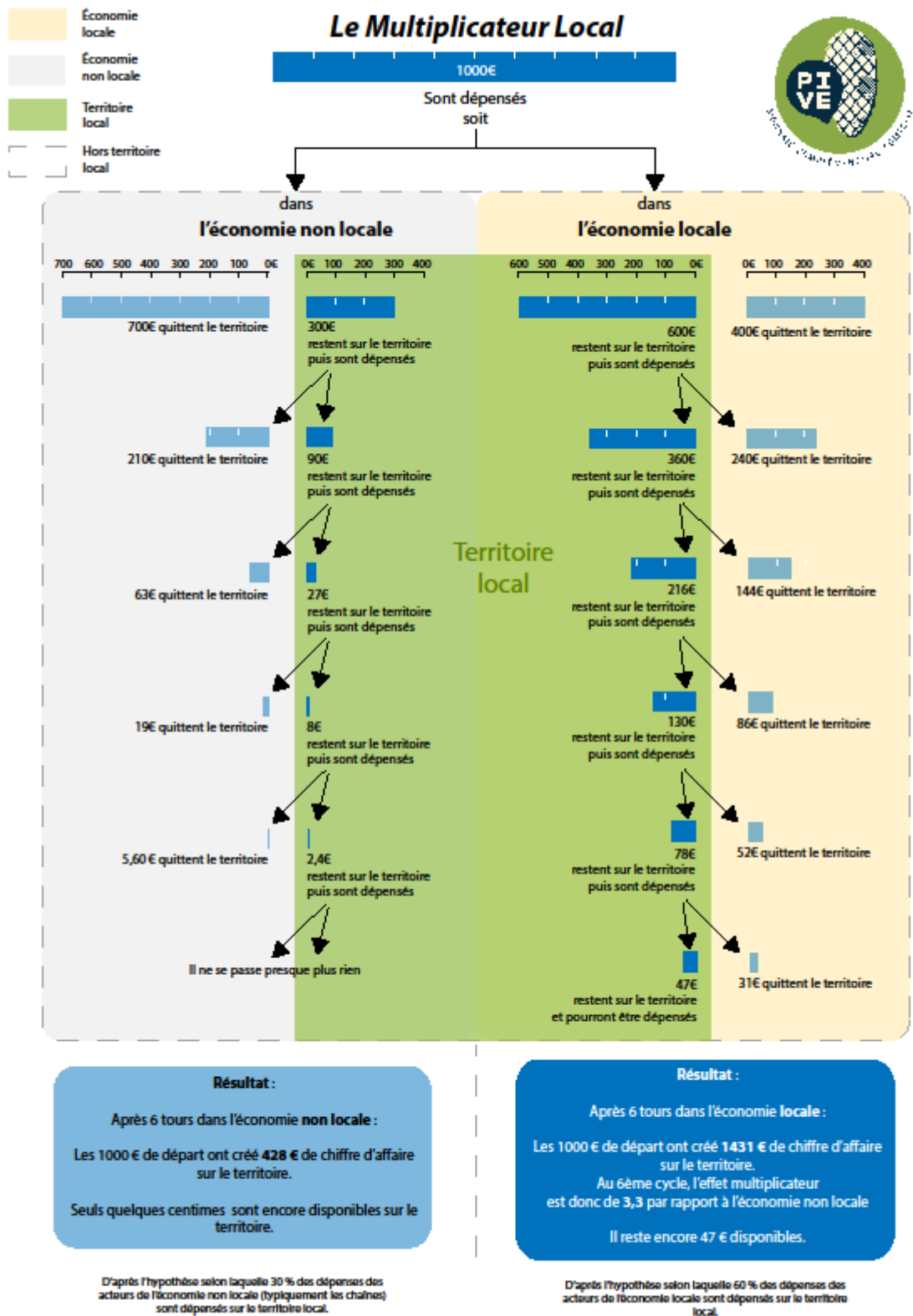
### Le WIR en Suisse Romande

*« Ce n'est pas nous qui cherchons le client, c'est le client qui nous cherche », reprend Ronald Steinhauer, agenceur de cuisines en Suisse romande. « Mon objectif est marketing. Les wirs élargissent mon cercle de clients. Certains m'appellent de Suisse alémanique. Ils ne seraient jamais venus sans ce système. Je n'y vois que des avantages. »*

## Les monnaies locales partout dans le monde

- **Au cours des dernières années, des monnaies locales sont apparues** dans de nombreux endroits dans le monde utilisant une variété de modèles : le Wir en Suisse, le Chiemgauer en Allemagne, la Bristol Pound en Angleterre, le Palmas au Brésil.
- **En France, une série d'initiatives sont en cours** : le Galléco en Ile et Vilaine, L'Eusko au Pays Basque, le Stück à Strasbourg, le Sol Violette à Toulouse, la Sardine à Douardenez, l'Abeille à Villeneuve sur Lot, la Gonnette à Lyon...







**Avec la Pive, je vote local  
à chaque achat**

**La Pive, association gestionnaire de la monnaie *Pive***

**Siège + Groupe Local**  
12 rue Jean Petit, BESANCON  
06 77 50 55 93

**Groupe local**  
POLIGNY  
06 48 25 64 30

**Groupe Local**  
LONS LE SAUNIER  
06 84 18 18 98 – 06 22 73 5946

[pive.monnaie.comtoise@gmail.com](mailto:pive.monnaie.comtoise@gmail.com)

[jeanjacquesbret@yahoo.fr](mailto:jeanjacquesbret@yahoo.fr)

[pivelons@mailoo.org](mailto:pivelons@mailoo.org)

[pive.monnaie.comtoise@gmail.com](mailto:pive.monnaie.comtoise@gmail.com) / [facebook.com/pive.monnaie](https://facebook.com/pive.monnaie)